



La Croix-Rouge française épinglée par l'Inspection du Travail

LA FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE CGT EXIGE QUE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE APPLIQUE SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE DÉROGATION LE CODE DU TRAVAIL ET LA CONVENTION COLLECTIVE QUI RÉGISSENT LES 18 000 SALARIÉS-ES.

Des remontées nous reviennent tant du siège, que des territoires.

Il y a donc lieu de se mettre autour d'une table afin que cessent ces agissements portant préjudice aux salariés-es tant au niveau de leurs conditions de travail, qu'au niveau de la sauvegarde de leurs emplois.

Il n'est pas acceptable que des sommes faramineuses soient dépensées en dossiers juridiques ou leurs dérivés.

LA CGT S'EST ENGAGÉE DANS LA REPRÉSENTATION ET LA DÉFENSE DES SALARIÉS-ES, ELLE PRENDRA TOUTES SES RESPONSABILITÉS ET USERA DE TOUS LES DISPOSITIFS LUI PERMETTANT DE LES ASSUMER.

Nous dénonçons le projet dit « *d'optimisation de l'organisation* », lequel nous paraît irresponsable et n'est pas révélateur d'économie possible. Il prépare par ailleurs « *une usine à gaz* » comportant des risques psycho-sociaux majeurs pour l'emploi et la santé des salariés-es.

Notre Organisation Syndicale apporte également un éclairage d'importance :

Il n'y a pas lieu d'opposer Bénévoles et Salariés-es.

Il n'y a pas d'un côté les « *gentils bénévoles* » et d'un autre côté les salariés-es « *vilains petits canards* ».

Les activités sont d'ailleurs bien dissociées, preuve en est la révision statutaire en cours ne donne aucune place à la représentativité des salariés-es, on ne leur tolère uniquement qu'un statut d'invité.

Nous le réaffirmons, les salariés-es ne seront pas la variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'association.

LES SALARIÉS-ES DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE NE SONT PAS UNE MARCHANDISE ET AFFIRMENT LEUR PROFESSIONNALISME AUPRÈS DES RÉSIDENTS/PATIENTS/ETUDIANTS.

C'est bel et bien la désorganisation du travail, les choix coûteux fait par la direction, le manque de continuité à chaque nouvelle équipe, nouveau changement, nouveau projet qui creusent les déficits.

LA FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE CGT DEMANDE AU PRÉSIDENT DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET À SON CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SE RECENTRER SUR SON STATUT D'ASSOCIATION HUMANITAIRE LOI 1901, ET DE SE COMPORTE EN RESPECTANT SES VALEURS ET SES PRINCIPES AFFICHÉS MÉDIATIQUEMENT, ET NON PAS COMME UN GROUPE LUCRATIF.

Montreuil, le 2 juin 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

N° 27

Tél. : 01 55 82 87 49
Fax : 01 55 82 87 74

E-mail :
com@sante.cgt.fr